

Groupe de travail «gouvernance des associations »

Bilan d'une autonomie !

Dans le prolongement des débats du 17 février, un deuxième groupe de travail s'est réuni le 7 mars 2016, sous la présidence de Mme BRAUN LEMAIRE, Directrice des ressources humaines, adjointe du Secrétaire Général.

Cette séance a débuté par un débat sur le secteur « vacances-loisirs », volet resté en suspens lors du précédent groupe de travail.

La gouvernance des associations (AGRAF, EPAF, ALPAF) et l'articulation de celles-ci avec le CNAS ont été le deuxième point à l'ordre du jour.

Au préalable, la Directrice précise certaines informations sur le contenu de cette réunion. Elle confirme le maintien des emplois dans le secteur action sociale pour 2016. S'agissant des loyers des associations implantés dans l'immeuble Valmy, les négociations sont repoussées. L'EPAF a fait le choix de quitter ce bâtiment pour des locaux, aux baux moins onéreux.

Concernant l'EPAF, **FO FINANCES** constate que c'est la seule association dont le budget est en progression sur ces 5 dernières années (hors inflation).

Pour revenir sur l'ouverture du centre de vacances de Vendres (Hérault), le directeur de l'EPAF en souligne la réussite avec un taux de remplissage très satisfaisant dès 2016, confirmant l'attrait pour les centres de vacances en bord de mer.

FO FINANCES n'a jamais contesté l'implantation de ce centre, mais tout simplement, son montage

juridique avec création d'une SCl en collaboration avec la Fondation d'Aguesseau (Ministère de la Justice).

FO FINANCES estime que l'on s'éloigne de la politique d'action sociale ministérielle, contrôlée par le CNAS.

FO FINANCES considère qu'en privilégiant les grands centres de vacances, c'est la « mort » des petites structures à terme. Les rumeurs d'éventuelles fermetures de petits centres... même rénovés récemment, confirment nos craintes.

Pour **FO FINANCES**, plutôt que d'investir dans de nouveaux centres, il faut entretenir le parc et privilégier les centres de vacances EPAF.

Il a été proposé d'organiser des colonies de vacances pour la Toussaint, du fait de la pérennisation de ces congés sur 2 semaines depuis quelques années. La direction n'est pas opposée mais convient que cette dépense aura un coût financier important.

LA GOUVERNANCE DES ASSOCIATIONS ET L'ARTICULATION AVEC LE CNAS

Le budget action sociale était inscrit dans le Budget Opérationnel de Programme (BOP) « action sociale - hygiène et sécurité » jusqu'en 2005. Ces crédits étaient sous la responsabilité de la Sous Directrice des politiques sociales et

des conditions de travail.

En raison de risques d'une gestion de fait, une décision du Conseil d'Etat a préconisé une réelle autonomie des associations. C'est ainsi, qu'en 2006 malgré, la désapprobation de **FO FINANCES**, les associations ALPAF, EPAF et AGRAF sont devenues autonomes.

Pour la Directrice, il faut faire vivre ces instances. Une bonne communication est indispensable. Pour elle, il semblait que c'était le cas entre les associations et le CNAS, mais face aux arguments développés par **FO FINANCES**, elle convient qu'il manque une interaction entre les représentants des usagers et le CNAS ainsi que ce dernier avec les comités de direction des associations.

Pour **FO FINANCES** c'est la circulation des informations entre les instances qui est le vrai problème. Problème que nous avons pointé du doigt entre autres, dès la mise en place de l'autonomie des associations. C'est une des raisons, qui a amené **FO FINANCES** a voté contre cette décision.

Pour les directeurs des trois associations, il y a une transparence totale dans les informations auprès des représentants des usagers. Ils sont invités à participer à chaque fois que cela est nécessaire pour débattre sur les prestations nouvelles ou les améliorations des prestations existantes. Au regard de la confidentialité de certaines informations, les débats des CODIR des associations ne peuvent être communiqués au CNAS.

Mme BRAUN LEMAIRE va dans ce sens.

Les groupes de travail des 17 février et 7 mars ont permis de faire une « mise à plat » des prestations offertes par l'action sociale ministérielle.

Les fédérations ont pu largement développer les attentes des personnels.

Après la coupe budgétaire scandaleuse de 30M€ dans le budget 2016, les premières orientations ministérielles pour le projet de loi de finances 2017 seront présentées dans un nouveau groupe de travail le 10 mai prochain.

L'heure du verdict approche !

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE

